

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICALNOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	34	31 + 1 pouvoirs

N° 2025-11

Date de convocation

21/03/2025

Date d'affichage

21/03/2025

Objet de la délibération
Délibération entreprise
retenue pour les travaux
d'assainissement collectif sur
la commune de Préaux : La
Folletière

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en Préfecture
le 03/04/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le Mardi 1^{er} avril à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à
MARTAINVILLE sous la présidence de François DELNOTT,
Président.

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, A DAMADE, I
CASAERT, H SEHIER, S HUBERT

Ms .JL LECLERC, B LUCAS, V DENIS, D VANHEULE, P BENOIT, M
BEAURAIN, N CAJOT, P LELOUARD, D HOUEL, G GODEFROY, JP
BERTRAND, D BLAINVILLE, B COGNARD, S LECLERC, JM DELACROIX, A
DUMONT, M HANRYON, A DROUILLON, P NION, F DELNOTT, J ROUYER,
JP DUPRESSOIR, B DELABOS, P GREVET

Absents excusés : Mrs P PICARD, G DEMARES

Mme E SECLÉT

Pouvoirs : Monsieur Alain BURETTE donne pouvoir à Monsieur François
DELNOTT

Secrétaire de séance : Madame Annie JEGAT

Suite à la délibération 2022-37 du 26 septembre 2024 concernant le
lancement de marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux
d'assainissement collectif sur la commune de Préaux : La Folletière
avec l'aide du SIDESA comme AMO.

Considérant qu'une consultation a été lancée pour un marché public
relatif aux travaux en domaine public, de réhabilitation du réseau
d'assainissement collectif des eaux usées de l'allée de la Folletière ,
sur la commune de Préaux.

Considérant que 4 entreprises ont envoyés leurs offres.

Considérant que la commission ad hoc a proposé de retenir l'offre de
l'entreprise SUBTERRA (sous-traitant STURNO), mieux disant, pour
un montant de 199 247,50 euros HT soit 239 097,00 euros TTC.

Après délibération

Le comité syndical approuve l'opération et prend l'engagement
d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de
l'Agence de l'Eau et du Département.

AGEDI
Dépôt ROUEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2025
076-200041382-20250401-DE_2025_11-DE

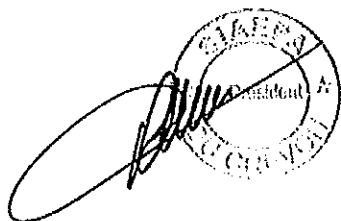
Autorise le Président à signer les documents afférents à cette opération et contacter si besoin le financement nécessaire au plan de financement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

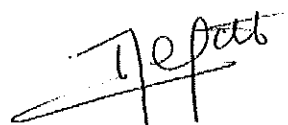
MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 02/04/2025

LE PRESIDENT
François DELNOTT

A circular stamp with the text "MARTAINVILLE-EPREVILLE" and "LE PRESIDENT" is visible. A handwritten signature is written over the stamp.

LE SECRETAIRE
Annie JEGAT

A handwritten signature is written over the text.

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_11-DE